



## Demande de naturalisation ajourné

Par **gentillehomme**, le **28/10/2009** à **22:15**

Bonjour,

Je suis entrée en France en 1999. Ma demande de réfugié a été rejetée en 2001 et j'étais alors étudiante. Je suis mariée avec ma femme qui elle aussi était dans la même situation. En 2003, j'ai été placée en garde à vue pour séjour irrégulier au commissariat.

Libérée après une demi-journée sur ordre du préfet pour irrégularité de la procédure. J'ai été régularisée en 2006.

J'ai ensuite déposé une demande de naturalisation en 2007.

J'ai été convoquée au commissariat du lieu de ma résidence en entretien.

On m'a demandé des explications pour avoir été connue des services de police. J'ai expliqué les faits qui n'avaient pas trop de sens car à cette occasion (en 2003), c'est moi qui me présentais au commissariat pour un problème personnel. Et le policier en service profitait de ma situation pour me placer en garde à vue.

Voilà que je viens de recevoir une réponse par lettre recommandée avec AR notifiant un ajournement de 2 ans avec les motifs suivants:

- séjour irrégulier sur le territoire français de 2001 à 2006
- vous avez fait l'objet d'une procédure (N° ..../...) pour infraction à la législation française.

S'il vous plaît,

Je voudrais savoir si quelqu'un a déjà eu une décision semblable à la mienne?

Est-ce que cette garde à vue peut faire l'objet d'une infraction inscrite au casier judiciaire? Si oui puis-je demander que ce fichier soit effacé définitivement?

Est-ce que j'ai la chance d'obtenir gain de cause en cas de recours gracieux, sachant que mon dossier était complet et correct?